



Lettre d'information

Lettre mensuelle de l'ANCQ - 1 - Octobre 2016

Contacts

Lise Bilodeau, Présidente directrice - ancq1999@videotron.ca
Rédaction et montage : Étienne van Steenberghe

Éditorial

L'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec (ANCQ) est une association qui a pour mission de favoriser, après un divorce ou une séparation, l'équité quant aux conditions de vie des personnes ayant formé un couple marié ou vivant en union libre, et ce, dans le meilleur intérêt de l'enfant, si enfants il y a. En 17 ans d'existence, l'ANCQ a marqué l'histoire du Québec à travers de très nombreuses interventions sur des radios et télévisions régionales et nationales, dans les journaux locaux et provinciaux, dans le dépôt de plusieurs [mémoires à l'Assemblée nationale du Québec](#), dans la rédaction de deux [ouvrages collectifs](#).

Vous avez devant vous **la toute première Lettre d'information de l'Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec (ANCQ)**. Notre objectif est de partager avec vous nos actions, nos interventions, nos projets, nos découvertes et nos succès, tout au long de l'année. Nous voulons ainsi vous partager le dynamisme de l'association et les nombreuses interventions que la présidente directrice et plusieurs collaborateurs font pour soutenir et informer les parents qui vivent la séparation ainsi que défendre une plus grande équité entre les mères et les pères. Nous espérons obtenir votre aide pour alimenter le contenu de ce document et le rendre pertinent chaque mois. Vous avez lu un livre sur le sujet. Vous avez trouvé un lien internet intéressant. Vous avez écrit un article qui concerne la difficulté d'être un parent après la séparation. Envoyez-nous toutes les nouvelles que nous pourrions diffuser. Cette lettre d'information va évoluer avec le temps et s'adapter en fonction des informations que vous aimeriez recevoir. Nous aimerions connaître vos commentaires, vos critiques, vos idées de rubriques...

Aussi, nous vous invitons à venir participer à une **première rencontre en vue de mettre en place un comité montréalais de l'ANCQ le samedi 8 octobre**. L'information est reprise dans la rubrique « ANCQ en mouvement ». Soyez des nôtres pour participer au changement !

Lors de cette rencontre, nous ferons un bilan de notre pétition pour la garde partagée des enfants appliquée par défaut en cas de séparation. Cette action a connu une belle couverture médiatique. Nos deux communiqués de presse ont donné lieu entre autres à : 1 entrevue à la télévision (TVA - Émission « Salut Bonjour »), 3 articles dans des quotidiens québécois dont la [première page du Métro](#) (version papier), 10 textes dans des journaux locaux, 8 entrevues radios...

Cette lettre d'information sera une interface pertinente entre les membres de l'ANCQ et toutes les personnes qui souhaitent être informées sur les enjeux liés à la séparation parentale au Québec et ailleurs. Évidemment, nous vous proposons de [devenir membres de l'association](#) pour appuyer nos actions. Même un montant symbolique peut nous aider. Merci !

N'hésitez pas à partager cette lettre d'information dans vos réseaux !

Bonne lecture !

Étienne van Steenberghe | Lise Bilodeau

ANCQ EN MOUVEMENT

Avril - Juillet 2016



Pétition

Garde partagée des enfants appliquée par défaut en cas de séparation

Merci d'avoir signé cette pétition ! L'objectif est atteint avec 3,106 signatures. Cela correspond à une moyenne de 34 signatures par jour (soit un nouvel appui toutes les 42 minutes). C'est la plus importante pétition en nombre de signatures concernant les enfants de parents séparés qui sera déposée à l'Assemblée nationale du Québec. C'est la première étape de cette action qui a été lancée par Étienne van Steenberghe.

De nombreux articles ont été publiés durant ces 3 mois. Parmi ceux-ci, une tribune libre est parue le samedi 16 juillet 2016 dans le quotidien d'information québécois « Le Devoir ». Cet article situe brièvement le principe de la garde partagée dans un contexte international et québécois et présente de façon plus spécifique certains points de notre pétition. ([cliquer ici](#))

Accédez au texte de la pétition : [cliquer ici](#)

Idée : Mentionner en Cour l'existence de cette pétition quand vous demandez la garde partagée.

Septembre 2016



Émissions de radio

Lise Bilodeau, présidente et fondatrice de l'ANCQ, participe à de nombreuses émissions de radio dans la région de Québec.

Lundi 22 août

[La violence faite par les femmes... Un tabou au Québec ?](#)

CHOI 98,1 Radio X Québec | Émission Martineau-Trudeau

Mercredi 7 septembre

[Comment divorcer sans se ruiner quand on est un homme ?](#) [avec la présence d'un papa, membre de l'ANCQ]

CHOI 98.1 Radio X Québec | Émission de Yannick Marceau

Mardi 20 septembre

[Cauchemardesques histoires de divorce...](#)

CHOI 98.1 Radio X Québec | Émission Moreault on jase

17 septembre 2016



Canada's First National Men's Issues Conference | Ottawa (Ontario)

Premier colloque canadien sur la condition des hommes

L'ANCQ était présente à ce colloque organisé par l'Association canadienne pour l'égalité (CAFE) avec la participation de Marcel Quérin. Les hommes au Canada vivent en moyenne quatre ans de moins que les femmes. Plus de 75 % des cas de suicide sont des hommes. Le gouvernement fédéral a lancé une enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues, mais il y a aussi de nombreux hommes et garçons autochtones disparus.

Les communications durant ce colloque tentent de comprendre pourquoi les problèmes des hommes sont systématiquement marginalisés dans les médias et par nos instances gouvernementales et comment nous pouvons venir en aide aux hommes. Un compte rendu sera disponible sous peu sur le site de l'ANCQ.

Pour plus d'information (uniquement en anglais) : [cliquer ici](#)

À venir

8 octobre 2016



Rencontre - Comité montréalais

Action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec

Une première rencontre pour créer le comité montréalais de l'ANCQ aura lieu à l'Anticafé (294, rue St Catherine Ouest - Montréal | Métro Place des Arts) de 13h30 à 16h. Ce sera entre autres l'occasion de faire le bilan de la pétition québécoise « Garde partagée des enfants appliquée par défaut en cas de séparation » et le suivi de cette action.

Confirmez votre présence par courriel : ancq1999@videotron.ca

AU QUÉBEC ET DANS LE RESTE DU CANADA

Article

13 juin 2016

Droit des grands-parents à avoir des contacts avec leurs petits enfants.

Dans une situation où les parents se séparent, les grands-parents n'ont pas à démontrer que leur relation est bénéfique pour leurs petits-enfants. Le fardeau de la preuve repose sur les épaules des parents et non pas des grands-parents.

Petit article à lire : [cliquer ici](#)

Référence : site *Mamampourlavie.com*, Brunet M.-L. (avocate), 13 juin 2016

À venir

15 octobre 2016



Maison Oxygène Estrie

Activité de financement « Du haut d'un toit... pour donner un toit »

Le Club Progrès de Sherbrooke lance un appel au dépassement personnel afin d'aider la Maison Oxygène Estrie à poursuivre sa mission. Il s'agit de la seule ressource d'hébergement pour pères et enfants de la région. Aucune aide financière n'est accordée par le gouvernement. Jusqu'à présent, 10 pères et 20 enfants ont bénéficié du service en 2016 et plusieurs autres pères et enfants sont en attente qu'une place se libère.

Le Club Progrès de Sherbrooke recherche 35 décaladeurs prêts à relever le défi de descendre à partir du toit de l'édifice de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke. Ceux-ci devront s'engager à amasser 1000 \$ chacun pour la cause des pères et enfants en situation de détresse.

Pour plus d'information : [cliquer ici](#)

AILLEURS DANS LE MONDE

Septembre 2013



France - La justice familiale est-elle vraiment sexiste ?

Radio France Culture - Émission « Du Grain à moudre » | Hervé Gardette

Les magistrats continueraient à favoriser les mères en cas de séparation. Ce sont elles qui obtiennent la garde des enfants dans 72 % des cas de divorces. Les pères qui manifestent un peu partout en France tirent argument de ce déséquilibre pour dénoncer une justice discriminatoire. Ils demandent que la résidence alternée soit, si elle n'est pas systématisée, en tout cas appliquée par défaut.

Un sujet qui reste toujours d'actualité - À écouter : [cliquer ici](#)

Mai 2015



Suisse - Divorce, le cri des pères

Le Magazine reportage télévisé « Temps Présent » aborde la question vécue par certains pères en Suisse. « Trou noir », « stress post-traumatique », une souffrance immense, sous-estimée. En cas de divorce, il arrive que par vengeance ou par chantage, l'ex-épouse bafoue impunément la décision des tribunaux. Enlèvement, fuite à l'étranger, non-présentation de l'enfant, les autorités sont aujourd'hui désarmées et incapables de rendre justice aux pères, en prise avec ces mères « hors la loi ».

Regarder le reportage (durée : 55 minutes) : [cliquer ici](#)

Septembre 2015

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

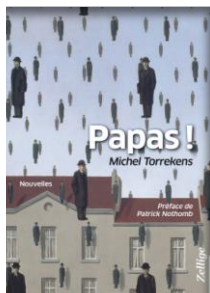
Égalité et coresponsabilité parentale : le rôle des pères

Conseil de l'Europe | Assemblée parlementaire

En Europe, le partage des responsabilités entre les femmes et les hommes au sein des familles a connu des évolutions remarquables dans le sens d'un plus grand équilibre. Toutefois, les pères se trouvent parfois confrontés à des législations, des pratiques et des stéréotypes de genre sur les rôles assignés à la femme et à l'homme qui peuvent aboutir à les priver de relations suivies avec leurs enfants.

À lire : - [Rapport | Document 13870 | 14 septembre 2015](#)
- [Résolution adoptée par l'Assemblée le 2 octobre 2015 \(36e séance\)](#)

Mai 2016



Livre « Papas ! »

Michel Torrekens (2016). Lunay : Éditions Zellige, collection « Vents du Nord »

« Papas ! » est un recueil de treize nouvelles, treize portraits de pères. Autant de rencontres (souvent heureuses) ou de rendez-vous (parfois manqués) avec leur fils ou leur fille. Treize fictions pour dire plusieurs manières d'être père aujourd'hui, dans la proximité ou la distance. S'expriment dans ces nouvelles une émotion et une forme d'appel à plus de paternité dans nos sociétés. D'où ce titre en forme de cri : Papas !

En savoir plus : [cliquer ici](#)

Idée : Proposer à votre bibliothèque municipale d'acheter ce livre.

Septembre 2016



La loi belge sur la garde partagée (hébergement égalitaire) fête ses 10 ans.

Cette loi stipule que si le père et la mère ne s'entendent pas sur la garde de leurs enfants, le juge doit d'abord envisager une alternance équitale qui permet aux enfants de passer (quasi) autant de temps avec chacun de ses deux parents. Plusieurs travaux récents - peu connus - dont une méta-analyse internationale (40 études examinées), démontrent les bénéfices de ce mode de vie où l'enfant passe 35 % à 50 % de temps chez chaque parent, en période scolaire comme pendant les vacances. Notons que le tribunal peut décider d'un hébergement non égalitaire à condition de statuer « par un jugement spécialement motivé [et donc détaillé], en tenant compte des circonstances concrètes » dans l'intérêt de l'enfant et des parents.

Pour en savoir plus : [Article du quotidien « La libre Belgique »](#)

Accédez au texte de loi : [cliquer ici](#)

Note : La pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale du Québec s'inspire de la législation belge.